

Daniel Amédro

Mars 2022



(RE)PENSER LA LAÏCITÉ AVEC ANDRÉ TOSEL

Je développe aujourd'hui une courte intervention que j'ai faite le 22 décembre dernier (<https://www.youtube.com/watch?v=e2mOUY8EDe8>). Il s'agissait alors d'intervenir publiquement en relation avec la commémoration du 116è anniversaire de la promulgation de la loi de Séparation, le 9 décembre 1905. J'en avais profité pour annoncer l'initiative des Amis de la liberté, - qui nous réunit aujourd'hui, - pour marquer le cinquième anniversaire de la disparition d'André Tosel, et pour lever le voile sur la conférence que j'envisageais dans ce cadre.

Associer André TOSEL à la question laïque est une évidence - C'est un thème qu'il a abordé à de multiples reprises, et de bien des manières. Il y a consacré un livre (« *Nous citoyens, laïques et fraternels ?* », Kimé, 2015) et a donné des conférences, dont une - très belle - en décembre 2015 - aux Amis de la liberté, à Garibaldi, « *La laïcité, un garde-fou contre les fanatismes* », dont j'avais fait un compte-rendu détaillé, et qui est disponible sur le site des *Amis de la liberté* (<https://amisdelaliberte.fr/index.php/11-amisdelaliberte/rencontre-de-la-pensee-critique/68-2015-12-10-andre-tosel-la-laicite-un-garde-fou-contre-les-fanatismes>).

L'approche de TOSEL sur la laïcité présente plusieurs particularités qui vont constituer, tout comme en décembre, autant de points de mon intervention. J'en retiendrai quatre :

1. Il distinguait, d'un côté, les valeurs et les idées au nom desquelles la laïcité est mise en avant (« *dispositif intellectuel* »), et, de l'autre, les principes politiques et juridiques dans lesquels elle se concrétise.
2. Par ailleurs, il distinguait également le bloc *dispositif intellectuel + principes d'organisation politique*, d'un côté, et, de l'autre, les *figures historiques* dans lesquelles la laïcité s'exprime.
3. En outre, il avait le souci de penser la laïcité dans la mondialité et l'interculturalité, et c'est particulièrement net dans les deux tomes de « *Scénarios de la mondialisation culturelle* », parus en 2011 chez Kimé.
4. Enfin, TOSEL avançait des thèses sur une démocratie interculturelle qu'il appelait de ses vœux.

Premier point - le dispositif intellectuel et le principe d'organisation politique (→ le concept)

A) **sur le dispositif intellectuel (les finalités)** : avec la laïcité, le lien social est pensé sans du tout prendre pour modèle le lien religieux. Ce qui fait lien, ce ne sont pas une foi ou des croyances partagées mais l'association de volontés individuelles qui créent des institutions publiques et qui veulent que celles-ci soient neutres entre toutes les options spirituelles. Du côté des volontés individuelles, cela implique que tout un chacun non seulement reconnaisse tout autre comme libre et égal, mais encore fasse par principe abstraction de toute considération d'appartenance (sexe, race, religion, classe sociale, culture...). C'est ainsi que l'on aboutit aux idées essentielles de liberté de conscience¹ et de liberté d'expression².

B) **sur les principes d'organisation politique (les moyens)** : partant de ce qui vient d'être dit (la collectivité politique est formée de volontés libres et égales), il faut que l'État en tire les conséquences pour lui-même, ce qui lui permettra de représenter la totalité des membres de la communauté nationale.

« *Le pouvoir politique*, dit Jean Baubérot, *ne doit [donc] plus imposer une conception totalisante de la vérité ni favoriser les individus optant pour certaines convictions plutôt que d'autres* ».

¹ Liberté des « *opinions même religieuses* » dans l'art. 10 de la DDHC de 1789.

² « *Libre communication des pensées et des opinions* » dans l'art. 11 de la DDHC de 1789.

Concrètement, cela pourra se traduire

➤ soit par le fait de

{ « *retirer à l'Etat tout pouvoir coercitif sur les convictions* »,

- ce qui est la position de Locke –

➤ soit par la Séparation des Églises et de l'Etat. Dans ce dernier cas, le processus pour y parvenir peut être graduel ou plus heurté/musclé³. La France, avec la loi de 1905, se situe dans ce dernier cas de figure : le « *bloc théologico-politique* » est désintégré, « *La loi ne se fait pas au nom de la foi* », l'Etat est neutre entre les religions. Au surplus, en ce qui nous concerne, le principe de la séparation est également gravé dans le "marbre" de la Constitution depuis 1946 :

{ Son art. 1 stipule que la République est « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* ».

L'autre conséquence concrète de ces principes de séparation et de neutralité est l'introduction de la distinction entre sphère publique (et le droit public qui lui est associé) et sphère privée (et droit privé).

Je m'attarde un peu sur la manière dont la laïcité est envisagée dans le concept de laïcité, et cela va me donner l'occasion de présenter autrement ce

³ A noter, toutefois, que dans les décennies qui ont précédé la loi de Séparation nombre de mesures de sécularisation ont été prises par la III^e République.

que je viens de dire. Dans sa conférence de 2015, à Garibaldi, Tosel aborde cette question. Il ne nous a pas laissé le texte de sa conférence, et elle n'a pas non plus été enregistrée, mais j'avais fait à l'époque une retranscription détaillée de son intervention, -presque un *verbatim*⁴.

La laïcité, dit Tosel, affirme « *qu'il faut reconnaître des libertés à chaque individu pris dans sa dignité d'individu, de sujet libre capable de raison et de réflexion. [...] ces mêmes libertés sont supposées être le principe d'organisation des pouvoirs publics eux-mêmes puisque ceux-ci [les pouvoirs publics] sont supposés être le résultat de l'expression de la volonté libre d'une pluralité de citoyens libres. [...] Du point de vue laïque, avant la société, avant le système de représentation, avant les croyances, il y a cet individu qui doit être considéré à un degré zéro, dans sa neutralité, comme sujet de réflexion, de liberté absolue* ».

La notion de liberté dans le concept de laïcité est donc biface. Il y a, d'un côté, les *libertés individuelles*, -princiennes, -et, de l'autre, les *libertés publiques*, -dérivées des premières nommées. La liberté intervient à la fois dans le dispositif intellectuel (1A) et dans les principes d'organisation politique et juridique (1B), mais pas de la même manière. Ce qui est au cœur du dispositif intellectuel (valeurs, finalités), ce sont les *libertés individuelles* (de conscience et d'expression), tandis que ce qu'on trouve au cœur des principes d'organisation politique et juridique, à côté du principe de Séparation, ce sont les *libertés publiques*.

⁴ Cf. Références bibliographiques.

Liberté des deux côtés, donc ; mais avec une différence :

- D'un côté, celui du dispositif intellectuel (valeurs et finalités), la liberté est entendue d'emblée comme liberté individuelle, ce en quoi on retrouve son inspiration profondément individualiste. Cette liberté-là, pour ainsi dire, n'a que faire de l'égalité. Elle "écrase" tout, pourrait-on dire.
- D'un autre côté, celui des principes politiques et juridiques, celui de la société, la liberté ne peut s'actualiser, se manifester, que dans l'élément de l'égalité. De ce côté-ci, même si les libertés individuelles posées comme principielles sont toujours là, c'est quand même la pluralité des libertés qui s'impose ; et ces libertés plurielles, dans le cadre de la séparation et de la neutralité, ne peuvent pas être conçues autrement que comme égales.

On peut donc dire, au bout du compte, que le concept de laïcité, par l'articulation qu'il constitue entre finalités et moyens, enchevêtre aussi les idéaux de liberté et d'égalité. Etienne Balibar a pensé cet enchevêtrement dans un livre publié en 2010 : ***La proposition de l'égaliberté***⁵.

Quoi qu'il en soit, pour Tosel, le concept de laïcité regroupe et articule tout ce que nous venons de voir, à savoir le dispositif intellectuel et les principes politiques et juridiques. Cela fait, au total, un concept relativement complexe, et c'est ce qui explique que ses formes d'actualisation peuvent être diverses et variées. C'est l'objet de mon 2^e point.

⁵ PUF/Actuel Marx. Ouvrage rassemblant des essais politiques de Balibar publiés entre 1989 et 2009.

Deuxième point – le concept et ses figures historiques (→ la théorie et la pratique)

Le concept de laïcité est en constante évolution.

D'une part, dans le temps long, il peut être appréhendé comme un *construit historique*.

Par exemple, Baubérot et Milot relèvent que Ferdinand Buisson soulignait dans son *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (1883-1887) que la laïcité résultait d'un « *lent travail des siècles* ».

Cette évolution s'est poursuivie depuis lors, et jusqu'à nos jours, -et cela pour une bonne raison, dit Jean Baubérot :

La laïcité « *se nourrit des transformations de la société* ».

D'autre part, à court et moyen terme, il peut être appréhendé surtout comme un *construit socio-politique*, de sorte qu'entre le concept (dispositif intellectuel et principes d'organisation politique) et les formes historiques de son actualisation peuvent survenir plus d'un écart. Il faut donc distinguer la théorie et la pratique. Il y a ce que Tosel appelle la « *laïcité transcendantale* », d'un côté, et, de l'autre, ses formes historiques. TOSEL considère qu'il faut examiner tout cela de près car, dit-il,

« *La première condition aujourd'hui pour produire une idée rigoureuse du concept de laïcité est de mesurer l'écart nécessaire du principe à ses formes d'existence plurielle dans l'empirie historique* ».

Les différences qui s'expriment vont dépendre, en particulier, du poids ou du caractère "sacré" que les uns et les autres vont accorder soit au dispositif intellectuel (les idées, les valeurs, les finalités) soit aux principes d'organisation politique (séparation, neutralité). Les différences vont dépendre aussi des marges d'accommodement que les uns et les autres sont prêts à consentir vis-à-vis du dispositif intellectuel ou vis-à-vis des principes d'organisation politique. C'est quelque chose que nous pouvons tous ressentir : selon les attitudes vis-à-vis de la théorie et/ou de la pratique, il peut en résulter une laïcité plus ou moins stricte, plus ou moins accommodante. Selon le poids accordé à tel ou tel aspect du concept complexe de laïcité, on peut avoir affaire à des laïcités assez dissemblables.

TOSEL distingue donc très clairement les deux choses, ce en quoi il suit Jean Baubérot. Il fait siennes, par exemple, les idées d'« *idéaltypes* » de laïcité et de « *seuil de laïcité* » de Baubérot.

Je développe ces deux points que j'ai seulement évoqués en décembre.

Sur les « *idéaltypes* » - Baubérot – que Tosel suit sur ce point - en distingue six, qui peuvent cohabiter ou se superposer, et qu'il ne faut pas chercher à inscrire dans une succession temporelle figée. Ces idéaltypes peuvent être regardés comme des formes ou des schèmes théorico-pratiques, qui surgissent à la faveur de telle ou telle configuration politique ou intellectuelle, et

qui peuvent être supplantés, à un autre moment, par un autre idéaltype. Pour autant, même supplantés, ils ne disparaissent pas. Ils peuvent continuer d'animer l'expression publique de sensibilités minoritaires ou marginales. Ces idéaltypes sont donc des figures théorico-pratiques ondoyantes et diverses, qui peuvent être mobilisées par des tendances ou des sensibilités elles aussi ondoyantes et diverses. J'insiste donc : il faut éviter de voir là des choses trop carrées, et plutôt imaginer des réalités variables tant en ce qui concerne leurs formes précises que leur dominance sociale.

- La laïcité séparatiste : c'est celle qui sépare nettement le temporel et le spirituel, la sphère publique et la sphère privée. C'est celle que Victor Hugo définissait par cette formule :

« L'Etat chez lui, l'Église chez elle ».

C'est celle qui brise le bloc théologico-politique, et qui renvoie le religieux au domaine privé, au for intérieur. La France est un cas emblématique de cette solution avec la loi de Séparation de 1905. Mais Tosel fait remarquer que même cette loi-symbole connaît des exceptions remarquables, comme l'Alsace-Moselle ou les DOM-TOM, mais aussi l'enseignement privé sous contrat. Et il ajoute :

« D'autre part et surtout, le séparatisme accommodé peut aboutir à un privilège de fait donné à la religion majoritaire au point que pour la France on a pu parler de catho-laïcité ».

- La laïcité autoritaire : C'est celle où l'on voit l'Etat limiter drastiquement, y compris par la violence, l'impact de la religion dans la société. Exemples : la

Russie de Catherine II, la Turquie de Kemal Atatürk, la Tunisie de Bourguiba, mais aussi la France sarkozienne, où, dit Tosel, dans « **Nous citoyens...** »,

« L'Etat néocapitaliste [...] exploite [un] sentiment d'insécurité et peut répondre à des demandes de certains segments de la population en jouant la carte du conflit identitaire et d'une laïcité identitaire aussi. L'Etat peut dévier ainsi une éventuelle montée en puissance des conflits sociaux où interviennent en acteurs unis des des français, des maghrébins, des noirs, qu'ils soient chrétiens, musulmans, animistes ou athées ».

Dans cette configuration, l'Etat en appelle à l'homogénéité et au conformisme pour limiter la liberté d'expression. Baubérot et Milot notent que c'est avant tout l'islam qui est ici visé.

Cette forme de laïcité, si elle trouve à s'exprimer préférentiellement à droite et à l'extrême-droite, peut se rencontrer aussi à gauche. Tosel cite l'exemple d'Yvette Roudy, ancienne ministre de F. Mitterrand, qui dit, lors du débat sur le port du voile intégral :

« C'est notre République, notre Etat de droit, notre laïcité qui se trouvent attaqués. Or le principe de laïcité se trouve dans notre Constitution [...] Nous devons être fiers de ce principe de laïcité qui est propre à la France ».

Les accents, dit Tosel, sont « *quasi communautaristes* ». Il est frappant de constater qu'un principe devant garantir des libertés publiques reçoit là une interprétation qui en inverse la logique.

- La laïcité anticléricale : elle s'exprime surtout dans les pays "catholiques", et surtout après une longue période de domination religieuse. L'Uruguay et le Mexique peuvent être cités. Mais le cas typique est celui de la France au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Et, par ailleurs, dit Tosel,

{ « *Le nouvel infâme qu'il faut écraser* » c'est l'islam, bien plus que l'Église catholique.

- La laïcité de foi civique : le citoyen est ici invité à arborer "en bandoulière", en quelque sorte, son allégeance à la société politique, et à limiter toute autre forme d'adhésion, considérée comme concurrente et nuisible. Cette forme ne peut pas ne pas produire un "nous" (ie les adhérents à la foi civique) et des "autres" (ie les non-adhérents).

Dans cette variante, notent Baubérot et Milot, le voile peut être considéré comme un signe de

{ « *déloyauté citoyenne* ».

Tosel définit en quelques mots bien choisis cette forme de laïcité :

{ Elle « *veut être certainement une élaboration philosophique "noble" de la laïcité qui tend à en*

faire une conception du monde intégrale avec ses valeurs que sont le droit public, la république ».

Et il ajoute :

« Cette version de la laïcité peut prendre la forme d'une religion civile », ce qu'illustre, mais de manière abâtardie, « la tentative de concéder la nationalité française en la liant à l'obligation faite aux impétrants de déclarer leur amour de la France et de promettre le respect de ses lois ».

Là aussi, production d'un couple du type "nous" et "les autres". La religion civile se fait « *nationalitaire* », dit Tosel.

- La laïcité de reconnaissance : elle est beaucoup inspirée par Pierre Bayle et son fameux *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ, Contrains-les d'entrer*, de 1686. La position de Bayle se distingue de celle de Locke – je le rappelle - surtout par le fait qu'il étend la tolérance civile aux athées.

La ligne de la laïcité de reconnaissance, dit Tosel, est

« La reconnaissance de l'autonomie de chaque personne, qui doit être protégée en toute société ».

Et Tosel de constater que cet idéaltype « *s'est développé dans notre période historique de mondialité et il a pour but de faire face positivement à la multiculturalité* ».

- La laïcité de collaboration ou de coopération : on y voit l'Etat, dérangé/déstabilisé par la multi-culturalité, faire appel aux religions pour certaines actions, et en faire, selon la formule Baubérot Milot,

« *Des partenaires de l'action étatique* ».

La barrière séparant le public du privé est alors franchie.

La Pologne est dans ce cas, où le principe de séparation y est mis à mal car, dans ce pays, la religion catholique parvient à imposer ses positions sur l'avortement.

Ces différents types sont, pour Tosel, la preuve

« *de la pluralité historique des laïcités de fait* ».

Il n'y a pas de laïcité pure transhistorique. Et Tosel ajoute :

« *La laïcité de séparation pure et la laïcité de foi civique ont dû prendre acte de l'émergence de la laïcité de reconnaissance et de la laïcité de collaboration et de leurs conséquences éventuelles – une auto-liquidation de la laïcité...* ». Par ailleurs, « *les organisations confessionnelles et les croyants n'acceptent plus l'injonction républicaine ou anticléricale de demeurer enfermées dans la sphère privée de la seule conscience libre. Elles, ils ont engagé et imposé un processus de dé-privatisation* ».

C'est notamment à cela que pense Tosel quand il parle de retour du religieux ; il vise le fait que les religions veulent être des ressources de sens.

Au total, Tosel pense que *« la laïcité séparatiste doit accepter de se laisser contaminer, hybrider par la laïcité reconnaissance et par la laïcité collaboration ou plutôt coopération, tout en veillant à ne rien céder sur les principes de séparation des Églises et de l'Etat et d'égalité de conscience »*.

Sur les *« seuils de laïcité »* – Il s'agit, là aussi, comme pour les idéaltypes, d'une périodisation très souple, avec des superpositions ou des "cohabitations" possibles.

- Le premier seuil de laïcité (derniers tiers du XVII^e siècle), c'est quand l'Etat renonce à imposer des doctrines religieuses. Les grands inspirateurs sont John Locke ou Pierre Bayle. Et les exemples historiques sont les révolutions anglaise, américaine et française.

Avec ce seuil, disent Baubérot et Milot, La *« religion n'est plus considérée comme symboliquement englobante »* tout en restant *« une instance essentielle de socialisation »*.

« C'est, dit Tosel, le seuil d'une laïcité souvent autoritaire et anticléricale ».

- Le second seuil est franchi au cours du XIX^e siècle, et se manifeste soit avec la laïcité de type séparatiste soit avec la laïcité de foi civique. Dans les deux cas, le grand exemple est la III^e République avec ,

- a. pour ce qui concerne la laïcité séparatiste : la loi de Séparation,
- b. et pour ce qui concerne la laïcité de foi civique : l’instruction civique, les bataillons scolaires, dont l’efficacité pourra être mesurée en 1914 (avec l’Union Sacrée), et après la Guerre (avec le culte des morts de la Grande Guerre).

Dans le second seuil, l’école et la médecine s’imposent comme institutions areligieuses. Les agnostiques et les athées sont reconnus.

- Le troisième seuil, pour Baubérot et Milot est celui de la « *modernité tardive* », tandis que pour Tosel

Il est « *franchi avec les crises des institutions areligieuses, avec la montée en puissance du démantèlement du Welfare State et l’émergence de la mondialisation capitaliste* ».

L’école est alors en crise du fait de la perte d’efficacité des diplômes pour l’insertion sociale et professionnelle ; la médecine aussi est en crise, mais pour une autre raison : parce que ses pouvoirs grandissants posent des questions éthiques qui agitent la société.

Au total, l’approche de la laïcité de Tosel est profondément historique. On pourrait même dire “*géo-historique*”. C’est d’ailleurs, plus généralement, une caractéristique de l’ensemble de la pensée de Tosel. C’est ce que relève Marie-

Claire Caloz-Tschopp dans *La raison au service de la pratique*, livre-hommage à André Tosel paru en 2019 chez Kimé :

« *J'ai appris quant à moi, écrit-elle, combien l'histoire, la conjoncture, la mondialisation, les fragmentations des luttes sociales le préoccupaient dans sa vie et son élaboration théorique* ».

C'est ce qu'illustre aussi le troisième point.

Troisième point - penser la laïcité dans la mondialité et l'interculturalité

C'est à partir de ce 3^e point, sans aucun doute, que les thèses de TOSEL se font les plus originales.

Il part d'un premier constat...

« *Le mot de laïcité est entré dans la confusion et cette dernière s'enracine dans le trouble apporté au sein des populations françaises par le fait de la multi-culturalité. Celle-ci est le visage que prend la mondialité...* ».

...et d'un second constat, assez largement partagé : nos sociétés ont considérablement évolué. La sphère sociale ou civile a atteint un haut niveau de développement. La vie associative est intense. En même temps, les dégâts du néolibéralisme sont visibles : relations de travail exécrables, *métro-boulot-dodo*, familles explosées, fins de mois compliquées, etc.

Le sens de tout cela n'est plus évident. Un certain retour du religieux se manifeste, -qu'il analyse dans le tome I de « **scénarios de la mondialisation culturelle** » (Kimé, 2011).

Au fond, dit TOSEL, dans nos sociétés contemporaines, tout un chacun est confronté à la *différence*, et susceptible, par ailleurs, d'avoir à gérer des *différends*. L'aptitude à l'échange et à la discussion devient cruciale. Et TOSEL pointe l'urgence de faire advenir ce qu'il appelle un « *espace public* ».

interculturel », dont les parties prenantes seraient en capacité de se comprendre, c'est-à-dire disposeraient d'un fond culturel commun.

L'originalité de la proposition de TOSEL tient au fait qu'il inclue les questions religieuses et le langage religieux dans cet espace public interculturel, ce qui confère à sa proposition, -incontestablement, -au minimum un fort potentiel polémique, mais aussi – possiblement - un caractère aporétique (= impasse logique). Je vais m'attarder sur ce dernier aspect, pour voir comment Tosel s'en sort.

Quel est donc le problème ? C'est qu'on ne voit pas bien comment il pourrait être possible de supporter, au sein de l'espace public interculturel constitué d'individus libres et égaux, tel que proposé par Tosel, des individus qui sont soumis à un Dieu/Maître, à une Église et à ses rites. Quel débat possible avec eux ?

Tosel résout cette aporie en réinvestissant la distinction que fait Spinoza dans le ***Traité théologico-politique*** entre religion d'extériorité, caractérisée par la soumission à la Parole divine et à ces intercesseurs terrestres, et religion d'intériorité, dont le cœur est la libre obéissance aux préceptes d'une foi/morale universelle garante de l'ordre social, de la solidarité et de la puissance commune. On pense ici, irrésistiblement, à ces propos de Jules Ferry lors de la discussion de la loi de 1882 :

La morale liée à la laïcité c'est « *tout simplement la bonne vieille morale de nos pères, la nôtre, la vôtre. Car nous n'en avons qu'une. Nous avons plusieurs théories, mais dans la pratique c'est la même* »

morale que nous avons reçue de nos parents et que nous transmettons à nos enfants : la bonne, la vieille, l'antique morale humaine ».

La solution de Tosel fait aussi penser à la laïcité de foi civique distinguée par Baubérot et Milot dans *Laïcités sans frontières*⁶. Je l'ai évoquée il y a quelques instants.

Sauf que l'horizon de sens tant de la morale de Ferry que de la laïcité de foi civile est l'Etat-nation. L'universalisme de principe de chacune de ces idées est rabattu sur la nation. Ce sont des notions "franco-françaises". D'où le risque, dit Tosel, pour le "citoyen-fidèle" (entendre : adossé comme citoyen à son Etat-nation, et adossé comme fidèle à une religion), de voir dans le fidèle de la religion universelle d'une autre nation, un « étranger », voire un « ennemi », et d'entrer en guerre contre lui. Et là, Tosel a des mots d'une extraordinaire actualité :

La laïcité d'émancipation a pour « tâche permanente, dit-il, de critiquer sa rechute dans le complexe théologico-politique, soit sous la forme cléricale, soit sous la forme d'une nouvelle religion politique superstitieuse ».

Comprendre que la laïcité d'émancipation doit éviter deux écueils :

- sa rechute dans la forme cléricale du complexe théologico-politique, ie dans une situation où les Églises et l'État marchent de concert ;

⁶ Éditions du Seuil, 2011.

- et sa rechute dans la religion politique superstitieuse, ie dans une situation où l'Etat promeut une forme caricaturale et nationaliste, voire xénophobe, de la laïcité.

Et comment ne pas penser, s'agissant de ce second cas de figure, à la loi de 2004 sur les signes religieux ou aux discours sur la « *quasi-race nationale* » qui nous sont assénés ces temps-ci ?

Tosel, dit Magali Bessone dans *La raison au service de la pratique..*, conçoit l'espace public interculturel

« ...comme le lieu [...] de l'exposition réciproque des ensembles de traits qui caractérisent les cultures », mais aussi comme le lieu « du débat, dans des différends politiques, entre des discours culturels variés, construisant ensemble des "quasi-notions" communes jamais définitivement garanties, à propos de problèmes concrets, "comme le logement, le travail, la langue, les biens sociaux, les droits" ».

Magali Bessone relève aussi que Tosel parle à ce propos de

« *cellules d'action civile interculturelle* ».

Tosel est bien conscient que tout ceci n'est pensable que si l'individu est regardé comme « *un ensemble non clos de relations* » ; que si chacun admet l'idée que les identités individuelles ne s'ancrent pas dans des appartenances substantielles figées.

Tosel fait donc un pas de plus et précise sa notion d'espace public interculturel :

⎄ C'est « *un espace de métissage et d'hybridation* ».

C'est un espace auquel chacun apporte des traits, des acquis, des pratiques hérités, -et qui deviennent autant de ressources pour inventer un mode de vie en commun.

Tosel est ici très proche des thèses que le philosophe Alain Renaut développe dans *Un humanisme de la diversité. Essai sur la décolonisation des identités*⁷. L'un et l'autre, d'ailleurs, se retrouvent aussi pour placer leur réflexion sous l'égide du *Traité du Tout-Monde* d'Édouard Glissant⁸. Renaut rejette *l'identité-racine* dogmatique et prône *l'identité-rhizome* ou *identité en archipel*. Il rejette l'identité comme essence et prône l'identité comme relation. Glissant, pour sa part, parle de *processus de créolisation*. Tosel parle de *monde liquide*. Tosel comme Renaut rejettent l'assimilationnisme et le multiculturalisme, où ils voient, dit Magali Bessone, des doctrines juxtaposant des cultures « *pensées comme des tous isolés* », et qu'ils considèrent tous deux – en fin de compte – comme des violences de dominants.

Magali Bessone rapproche les démarches de Tosel et Renaut sur un autre point, c'est celui de leurs limites. Nos deux philosophes abordent la question de l'interculturalité comme une poétique, éventuellement comme une éthique,

⁷ Flammarion, 2009.

⁸ Gallimard, 1997.

mais pas comme une politique, même si, chez Tosel, la montée vers la politique est souhaitée, mais sans que les conditions de cette dernière soient énoncées. C'est sans doute inévitable dans la mesure où une démarche/pratique/institution/lutte est soit identitaire soit politique, mais ne peut pas être les deux à la fois. Cette absence de débouché politique représente un manque car, de fait, la culture est toujours déjà engrenée dans des institutions publiques, ie politiques, qui définissent les règles du jeu, les règles des relations ; qui fixent les statuts et les droits des protagonistes, les enjeux de leurs faits et gestes.

TOSEL affrontera cette limite quatre ans plus tard, dans ***Nous citoyens...***, où il va faire des propositions pour une éducation à la citoyenneté interculturelle.

Quatrième point - pour une démocratie interculturelle

Espace public interculturel et démocratie interculturelle vont de pair pour TOSEL.

« *La démocratie laïque, dit-il, doit prendre acte du multiculturalisme concurrentiel* », et éviter qu'il se réduise à « *une juxtaposition d'identités considérées comme irréductibles* ».

Tosel s'attarde ici sur le rôle de l'école :

Elle « *devrait être ainsi l'exposition laïque de tous et de chacun au monde riche et multiple des idées et des informations. Ce monde ne peut plus être seulement celui des éléments dominants de la culture dominante [...] L'enseignement donné à l'école doit ainsi impliquer pour tous une information historique, sociale, esthétique, anthropologique concernant les cultures présentes*⁹ ».

« *L'école laïque, dit-il, est un lieu privilégié non pas pour intégration dans une citoyenneté érigée en privilège national, mais pour une citoyenneté plurielle de personnes en transculturation*¹⁰ ».

⁹ In Aurélien Liarte, 2017. Tosel entend par « *cultures présentes* » aussi bien les cultures dominantes ET dominées des sociétés dominantes que les cultures dominantes ET dominées des sociétés dominées.

¹⁰ *Nous citoyens, ...*, 2015.

Par « *transculturation* » TOSEL entend – suivant en cela le philosophe cubain Raul Fornet-Betancourt :

« le mouvement de passage, de transition d'une culture à une autre par emprunts réciproques et innovations conséquentes Elle a pour objet de mettre une fin tendancielle à l'hégémonie de la monoculture néolibérale et à sa pulsion colonisatrice. L'école laïque publique pourrait jouer un rôle éminent dans cette transculturation et répondre à l'un des défis de la mondialité ».

« Cette conception transculturelle, écrivent Borello et Quiviger¹¹, est donc active et dynamique, contrairement à la conception multiculturelle qui est passive (elle enregistre les positivités) et statique (chaque religion ou conviction reste dans son enclos et ne se confronte pas aux autres ».

Tosel est tout à fait conscient que ce rôle de l'école qu'il imagine ne vas pas de soi du tout, et pour une bonne raison : l'universalisme de l'école est en crise. L'universalisme de l'école comme institution expressive de la société est en crise. Qu'est-ce à dire ? Que vise-t-on, en effet, par cette expression "universalisme de l'école" ? On parle là, aussi bien, de l'universalisme philosophique, de l'universalisme religieux, de l'universalisme politique, de l'universalisme économique. Ils sont tous en crise !

Tosel plaide donc pour

¹¹ *La raison au service de la pratique*, 2019.

« une autocritique de notre culture dominante qui se pose comme mono-culturalisme néolibéral ».

Tosel plaide demande donc qu'une plus grande place soit accordée au sein de l'enseignement public et laïque à l'enseignement de l'histoire des religions. Cet enseignement peut être l'occasion de rechercher des points de passage entre langage religieux et langage profane. Tosel donne des exemples :

« Les contenus sémantiques religieux – comme ceux de rédemption, de pardon, de salut eschatologique, d'expérience du Royaume de Dieu, de priorité des pauvres et des faibles, d'exil et de sortie de l'esclavage d'Égypte, de serviteur souffrant – doivent pouvoir être traduits par le non croyant dans son langage profane, celui de la raison pratique publique, de l'émancipation, non être rejeté comme autant de mythes de la superstition ».

Tosel fait observer que Kant avait commencé à faire ce travail, en 1793, dans ***La religion dans les limites de la simple raison***¹².

Pour Tosel, la culture laïque ne peut que gagner à faire cet effort :

« Ce capital sémantique donne une dimension symbolique, une épaisseur d'imagination affective et symbolique qui manque souvent à la culture laïque en raison de son abstraction rationaliste transcendantale ».

¹² Kant thématise dans cet ouvrage les notions de Royaume des fins, de mal radical, de saint législateur.

Encore faut-il, évidemment, que du côté religieux comme du côté profane

On soit prêt à « *tendre à une entente qui présume un horizon sémantique universellement accessible* ».

Tosel – qui n’est pas un naïf - sait bien que ce n’est pas gagné !

Parmi les autres propositions que fait Tosel, il propose le droit de vote des étrangers qui travaillent en France à toutes les élections ; il demande que la loi ne soit pas instrumentalisée pour persécuter telle ou telle religion minoritaire (il vise ici, notamment, la question du voile), -et rappelle que l’esprit du droit est de traiter également les situations égales.

Tosel fait de l’interculturel une possible « *nouvelle figure de l’universel* » qu’il appelle « *pluriversel* », et qu’il définit dans la conférence de 2015

Comme un horizon de sens incluant « *en lui-même des clauses de transformation et de modification de la pluralité des formes économiques ou démocratiques ou autres, et où, par ailleurs, l’acceptation des droits de l’homme et du citoyen soit intégratrice de ce que chaque culture a à apporter* ».

« *Il s’agit, dit-il aussi, de passer d’une pensée mono- à une pensée inter- ou transculturelle¹³* ».

¹³ In Aurélien Liarte, 2017.

Et pour rendre possible ces passages, Tosei en appelle encore une fois à Raul Fornet-Betancourt, et à ce que celui-ci appelle le droit à la « *désobéissance culturelle* ». Le syntagme est forgé, bien évidemment, par analogie avec celui de « *désobéissance civile* ». Tosei présente la désobéissance culturelle

Comme un « *opérateur dynamique de transformation en ce que chacun se réserve le droit de pouvoir choisir sa culture "à lui", empruntant tout à la fois à sa culture de naissance et à celles qu'il rencontre, écartant aussi des éléments des unes et des autres* ».

Tosei parle à ce sujet de « *construction, déconstruction, reconstruction* » et de « *transculturation en devenir* ».

La désobéissance culturelle est l'« *opérateur dynamique* » de cette transculturation.

Pour conclure

La loi de 1905 est pour Tosel un pivot institutionnel sacré dans la mesure où elle est construite (contrairement à ce que beaucoup pensent ou veulent penser) autour (sous l'empire) de l'idée de liberté de conscience et de liberté d'expression¹⁴.

Il n'est prêt à aucun compromis sur ce texte. Mais il souhaite contrebattre ce qui constitue "l'attracteur étrange" de notre laïcité, à savoir son repli toujours déjà renaissant sur l'Etat-nation, sur un horizon franco-français, ce qui non seulement la met en décalage avec le monde d'aujourd'hui, mais la rend instrumentalisable ou récupérable par l'extrême droite et les tendances xénophes. Ajoutons que Tosel ne rejette pas la nation ; elle est pour lui un fait historique indéniable ; simplement, il pose cette question : quelle nation ? Quel chemin suit-elle ?

Chez Tosel, la laïcité passe aussi par l'école, à qui il revient de développer chez les élèves l'esprit critique et une ouverture d'esprit inter/transculturelle. Il aurait sans doute aimé cette phrase de Claude Nicolet, que rappelle Jean Baubérot :

¹⁴ Ce caractère central, primordial, de la liberté de conscience et de l'art. 1^{er} (adopté le 12 avril) est commenté comme suit par Briand dans son rapport : « *Si minutieusement rédigée que soit une loi aussi considérable, [...] elle contient inévitablement des lacunes et soulève des difficultés nombreuses d'interprétation. Le juge saura, grâce à l'article placé en vedette de la réforme, dans quel esprit tous les autres ont été conçus et adoptés. Toutes les fois que l'intérêt de l'ordre public ne pourra être légitimement invoqué, dans le silence des textes ou le doute sur leur exacte application, c'est la solution libérale qui sera la plus conforme à la pensée du législateur* » (cité par Baubérot dans *La loi de 1905 n'aura pas lieu...*, tome 2, p. 141).

En effet, Nicolet dit en 1992, dans *La République en France, Etat des lieux* : « *En chacun sommeille, toujours prêt à s'éveiller, le petit "monarque", le petit "prêtre", le petit "important", le petit "expert" qui prétendra s'imposer aux autres et à lui-même par la contrainte, la fausse raison, ou tout simplement la paresse et la sottise* ».

Autrement dit, la laïcité n'est pas à l'abri d'un cléricalisme interne, -et elle doit aussi essayer de s'en préserver. Elle doit surtout garder son cap, qui est celui de l'émancipation.

En fin de compte, TOSEL appelle de ses vœux un nouveau seuil de laïcité – une « *méta-laïcité* », dit-il - qui, adossée aux acquis de la loi de Séparation de 1905, en éviterait les écueils, ie se tiendrait à distance de la laïcité de foi civique (qui confine souvent à la religion laïque) et de la laïcité autoritaire (qui s'en prend au complexe théologico-politique sans voir que ce dernier, spécialement au temps du néolibéralisme, est engrené dans ce que Tosel appelle un « *complexe économique-politico-théologique* ») ; au lieu de cela, Tosel imagine plutôt une laïcité-reconnaissance et/ou une laïcité-collaboration/coopération,

Des laïcités qui, selon lui, opèreraient une ouverture à la « *pluralité des cultures* » sans « *soumission à un modèle unique de civilisation* ».

Une laïcité inter/transculturelle, donc ; de solidarité et de fraternité ; une pensée de la laïcité qui s'enrichit – on l'a vu au fil de notre présentation – et il faut encore y insister - de la pensée décoloniale/postcoloniale¹⁵.

D'aucuns taxeront tout cela d'utopie, et c'en est bien une, en effet ! De fait, nos sociétés sont travaillées par des idées radicalement orthogonales à toutes celles-ci ! Cela veut dire, tout à la fois, que nos utopies ont de beaux jours devant elles et que de vastes perspectives s'offrent à nos efforts !

C'est là où je vous propose de méditer cette phrase célèbre de Bertolt Brecht, souvent citée, et que vous allez reconnaître :

*« Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner,
mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu ».*

¹⁵ Pour des développements substantiels de Tosel sur ces thèmes, cf. Aurélien Liarte, 2017.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Balibar Etienne**, *La proposition de l'égaliberté*, PUF/Actuel Marx, 2010
- **Baubérot Jean**,
 - *Histoire de la laïcité française*, PUF/Que sais-je ?, 2000 (1^{ère} édition)
 - *Les 7 laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*, éditions de la Fondation Maison des sciences de l'homme, 2015
- **Baubérot Jean et Mameri-Chaambi Dorra**, *La loi de 1905 n'aura pas lieu, Histoire politique des Séparations des Églises et de l'Etat (1902-1908)*, éditions de la Fondation Maison des sciences de l'homme
 - Tome I, *L'impossible « loi de liberté » (1902-1905)*, 2019
 - Tome II, *La loi de 1905, légendes et réalités*, 2021
 - Tome III (à paraître)
- **Baubérot Jean et Milot Micheline**,
 - *Laïcité sans frontières*, Seuil, 2011
 - *Parlons laïcité en 30 questions*, La documentation française/doc' en poche, 2021 (nouvelle édition)
- **Bencheikh Soheib**, *Marianne et le prophète, L'islam dans la France laïque*, Le livre de poche/Biblio-essais, 1998
- **Bessone Magali**, « Les identités culturelles et la "métis du métissage" chez André Tosel, in *La raison au service de la pratique...*
- **Borello Céline et Quiviger Pierre-Yves**, « André Tosel et la question de la laïcité », in *La raison au service de la pratique...*
- **Caloz-Tschopp Marie-Claire**, « Qu'avons-nous appris avec André Tosel ? », in *La raison au service de la pratique...*
- **Ducange Jean-Numa, Jacquet Chantal et Plouviez Mélanie** (coord.), *La raison au service de la pratique. Hommage à André Tosel*, Kimé, 2019
- **Fornet-Betancourt Raul**, *La philosophie interculturelle, Penser autrement le monde*, éditions de l'atelier, 2001

- **Glissant Édouard**, *Traité du Tout-Monde (Poétique IV)*, Gallimard, 1997
- **Gulli Florian**, « Avec André Tosel : la religion entre conflit social et conflit identitaire », *Cause commune*, n° 11, mai/juin 2019
- **Liarte Aurélien**, *Comprendre la laïcité aujourd'hui*, les éditions Ovadia, 2017
- **Péna-Ruiz Henri**, *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, Plon, 2014 (1^{ère} édition)
- **Renaut Alain**, *Un humanisme de la diversité, Essai sur la décolonisation des identités*, Flammarion, 2009
- **Spinoza**, *De la liberté de penser dans un Etat libre* (préface et chap. XX du *Traité théologico-politique*), L'Herne, 2009
- **Tosel André**,
 - « L'universel face au défi de la multiculturalité », in *CLIO*, mars 2010
 - *Scénarios de la mondialisation culturelle*, Kimé, 2011
 - Tome I, *Du retour du religieux*
 - Tome II, *Civilisations, cultures, conflits*
 - *Nous citoyens, laïques et fraternels ?*, *Dans le labyrinthe du complexe économique-politico-théologique*, Kimé, 2015
 - « La laïcité : principes et problèmes », intervention aux Assises départementales de la laïcité, Sophia-Antipolis, 17 avril 2015, non publié
 - « Laïcité, colonialité, décolonialité et espace commun interculturel », in Aurélien Liarte, *Comprendre la laïcité aujourd'hui*, les éditions Ovadia, 2017